

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1543

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : Création d'une nouvelle voie de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Ouverture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1543**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : **Création d'une nouvelle voie de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Ouverture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'ouverture et la validation des modalités de la concertation préalable prévue par les articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme pour le projet de création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo, située sur les communes de Chassieu et de Saint Priest.

Le parc d'expositions d'Eurexpo est aujourd'hui doté de trois entrées : une entrée visiteurs raccordée à l'ouest au boulevard de l'Europe puis au Boulevard des Droits de l'Homme, une entrée visiteurs raccordée au nord à la rue Marius Berliet puis à la rue du Dauphiné et une entrée exposants raccordée à l'est à l'avenue Louis Blériot puis à l'avenue des frères Montgolfier.

Malgré des modifications apportées aux voiries d'accès existantes, il subsiste des saturations sur le réseau routier conduisant à Eurexpo. Le développement futur et l'extension du parc d'expositions sur le site actuel risque d'accentuer les phénomènes de saturation constatés aujourd'hui.

Pour répondre à cette problématique, les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- il convient de répartir les flux de circulation différemment en créant un accès supplémentaire situé au sud-est d'Eurexpo,
- le raccordement de ce nouvel accès au réseau routier existant nécessite la création d'une voie nouvelle, située entre les terrains du parc d'expositions et la zone industrielle mi-plaine, et reliant la RD 306 avec l'entrée "exposants" de l'avenue Louis Blériot,
- de par sa fonction et le type d'aménagement projeté, cette voie nouvelle permettra également d'accompagner le développement de la zone industrielle Mi-Plaine,
- du fait de sa nature et de son coût prévisionnel, cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation se déroulera du lundi 21 juin au lundi 26 juillet 2010. Un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . au centre technique municipal de Chassieu,
- . à la mairie de Saint-Priest,
- . à la Communauté urbaine.

- le dossier comprendra notamment :

- . le rappel du contexte général de l'opération,
- . un plan de situation et un schéma du tracé envisagé,
- . le rappel des objectifs de la voie nouvelle,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra éventuellement être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

En tant que de besoin, la mise en œuvre de la concertation préalable pourra donner lieu à une réunion publique. Le public sera avisé des lieux et dates par avis administratif.

Un avis administratif annonçant le début et la fin de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine, à la mairie de Saint Priest et au centre technique municipal de Chassieu.

Un avis sera par ailleurs publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par la réalisation de la voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo, sur les communes de Chassieu et de Saint Priest.

2° - Donne son accord sur les modalités de la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.